

Initiatives ministérielles

de; pour les patrons syndicaux, 50 000 \$ à 100 000 \$ par jour d'amende.

Voulez-vous savoir qui étaient les parlementaires de cette période de l'antiquité qui votaient pour des mesures draconiennes semblables? Voici la liste de ceux qui ont voté oui à ce genre de projet. Le député d'en face connaît bien ça voter oui. Je vous lis quelques noms: Atkinson, Beatty, Blackburn, Bosley, oups! Bouchard, Lac-Saint-Jean. Regardez ce que j'ai découvert.

• (1400)

Le Président: L'honorable whip en chef du gouvernement ne dispose que de quelques secondes, puisque nous allons permettre à l'honorable député de Mercier de répondre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'avais presque oublié qui étaient ceux qui avaient imposé l'arbitrage, par le même genre de projet de loi, aux fonctionnaires de la fonction publique à l'époque. Encore une fois, qui étaient-ils? Les députés conservateurs de l'époque. Et comme je l'ai dit tantôt, l'honorable député de Lac-Saint-Jean, à l'époque, dans une incarnation antécédente, lorsqu'il était conservateur, avait lui aussi voté en faveur de mesures semblables.

J'aimerais savoir de la députée d'en face ce qui a fait se convertir si soudainement le député de Lac-Saint-Jean? Peut-elle nous éclairer et nous expliquer quelle vertu habite maintenant le député de Lac-Saint-Jean et ses collègues, mais qui, semble-t-il, n'était pas là le 14 décembre 1989?

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je crois savoir qu'à ce moment-là, les gens d'en face avaient voté contre cette disposition. Je crois aussi savoir que, quand ils se sont fait élire, ils n'ont laissé entendre d'aucune espèce de façon que si cette situation se présentait, c'est ce qu'ils feraient.

Quant à ce qui a fait évoluer le chef de l'opposition, je peux vous dire que je sais, et il l'a dit lui-même, qu'il a évolué sur bien des plans et que le chef de l'opposition n'a aucun problème à se défendre lui-même.

Ce que je sais, c'est que ceux qui sont là et qui rient maintenant, s'étaient engagés, eux, à ne pas faire cela. Et ils sont supposés être des «libéraux».

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le Président: Si l'on applique le Règlement à la lettre, il reste environ 90 secondes au député. Je donne la parole au député de Lethbridge.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la députée de Mercier ce dont il est question aujourd'hui.

Nous parlons d'une mesure de retour au travail, présentée dans le but de protéger une tierce partie qui est victime de la situation, à savoir les exportateurs et les expéditeurs. Le Bloc québécois a essayé de présenter le débat comme une discussion sur l'avenir de la négociation collective. Personne ne parle de ça. Ce n'est pas le but du débat.

Nous ne disons pas qu'il faut mettre fin à la négociation collective. Tout ce que nous disons, et nous l'avons dit maintes et maintes fois en tant que Parti réformiste, c'est qu'une tierce partie est gravement lésée. Le chef de l'opposition officielle n'a pas mentionné l'économie, les exportateurs, les agriculteurs, tous ceux qui sont touchés. Il ne s'en soucie pas le moins du monde.

Il est temps que le Bloc québécois admette qu'il ne s'intéresse pas à ce qui arrive à la tierce partie dont nous parlons, à savoir ceux qui sont lésés, ni aux conséquences pour l'économie du Canada en général, qui fait les frais de ce retard et de cette stupidité que nous vivons depuis une semaine, en raison du jeu politique du Bloc québécois.

[Français]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire. La première c'est que, dans la vie et dans les relations de travail, il arrive que tout le monde à son tour est la troisième partie de quelqu'un d'autre. À cet égard, je pourrais vous raconter une anecdote.

Je prenais un jour un travailleur qui faisait de l'auto-stop qui était extrêmement furieux que le métro soit arrêté en dehors des heures de pointe, parce qu'au Québec, on a des services essentiels en cas de grève. Ce travailleur de la santé me disait: «Si cela peut finir. Nous autres, quand on fait la grève, on a toujours hâte qu'on retourne au travail.» Nous sommes tout le temps la troisième partie de quelqu'un d'autre. Il est important qu'on s'en soucie, quand on est en matière de relations de travail. C'est ma première réponse.

La deuxième, c'est qu'il devrait y avoir une loi antibriseurs de grève au Canada, parce que 75 p. 100 des travailleurs dans les autres provinces du Canada sont couverts par cela.

Et troisièmement—

[Traduction]

Si le Code canadien du travail revient trop cher à l'économie canadienne, nous avons un problème. Si tel est le cas, le gouvernement devrait le dire et prendre les mesures qui s'imposent.

Le Président: Comme il est 14 h 03, conformément à l'ordre adopté le samedi 25 mars 1995, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont est saisie la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.